

LA MICRO-EPARGNE SOLIDAIRE ACCOMPAGNEE, C'EST QUOI ?

LA MICRO-EPARGNE ACCOMPAGNEE : UNE DEFINITION

La micro-épargne accompagnée est destinée aux personnes identifiées par toute structure d'accompagnement sociale comme étant en **situation économique fragile** et pour lesquelles le moindre incident (appareil ménager en panne, problèmes familiaux ...) peut entraîner un déséquilibre budgétaire et accentuer les difficultés. Cette solution est également disponible pour les personnes éligibles à un microcrédit et plus largement aux nouveaux travailleurs pauvres.

Cette nouvelle solution d'épargne peut être constituée pour :

- la réalisation d'un projet,
- établir une réserve « coup dur »,
- faire face à un problème ponctuel,
- faire/se faire plaisir.

La micro-épargne accompagnée pourra également être considérée comme **une solution d'évitement du crédit**

Fiche Technique du Livret de Micro-épargne Accompagnée

- ✓ Destiné aux personnes à faibles ressources et aux travailleurs pauvres, en lien avec une structure d'accompagnement social ayant conventionné avec un établissement financier
- ✓ Montant minimum de 1€ à l'ouverture
- ✓ Dépôts possibles à partir de 1€ et épargne plafonnée à 3 000 €
- ✓ Pas de frais de dossier
- ✓ Taux de rémunération attractif fixé à 1,25%
- ✓ Epargne disponible à tout moment, retraits libres et gratuits
- ✓ Accessible en ligne
- ✓ Accompagnement à la démarche d'épargne, à la gestion de projet, à l'usage du numérique
- ✓ Solidaire : le capital finance un objet social
- ✓ Option de partage des intérêts

UNE INNOVATION SOCIALE, INCLUSIVE ET NUMERIQUE

- **Epargne solidaire** : au Crédit Municipal de Nantes, l'épargne collectée sera exclusivement destinée au financement des prêts en microcrédit.
- **Epargne avec option de partage** : parce que tout épargnant doit avoir la possibilité de faire don des intérêts de son épargne même s'il dispose d'une faible capacité de ressources, il sera possible pour les détenteurs de faire don de tout ou partie des intérêts au profit d'un organisme d'intérêt général, choisi dans la liste établie par le Crédit Municipal de Nantes.



Grâce à un **accès également digital**, cette solution permettra de lutter contre la fracture numérique.

Un nouvel outil d'autonomisation des publics en situation de fragilité financière

UNE DEMARCHE CO-CONSTRUITE

MICRO-EPARGNE : UN PEU D'HISTOIRE ...

La microfinance associant micro-crédit et micro-épargne est largement inspirée des **Mutuelles de solidarité (ou MuSo) africaines** qui sont des outils de financement populaire et des groupes d'entraide. Né au Sénégal en 1995, ce système de caisses inspiré de la tontine permet une accumulation de l'épargne, des octrois de crédits adaptés aux besoins, l'accès à une caisse de prévoyance et à des financements externes. Lorsque la créativité vient des pays en développement, on parle « **d'innovation inversée** ».

UNE INNOVATION CONJOINTE ISSUE D'ATELIERS PROSPECTIFS



Atelier n°2 à la Mairie de Nantes



Atelier n°3 à la Banque de France, Pays de la Loire

Le Crédit Municipal de Nantes est à l'initiative de la micro-épargne accompagnée solidaire et pilote d'une démarche de **co-construction animée durant toute l'année 2017**. Des représentants des CCAS de Nantes, Angers, Rennes, Saint-Herblain, la Roche-sur-Yon, Laval et Tours ont contribué en apportant leur expertise sociale et en se faisant écho du **point de vue de futurs épargnants**.

Les conditions de faisabilité du projet issues des ateliers :

- simple, facile, sécurisé,
- offrant la possibilité d'un accompagnement à la constitution de l'épargne et à l'usage des outils numériques, pour plus d'inclusion sociale et d'inclusion bancaire,
- souplesse, disponibilité des fonds, aucun frais de gestion,
- rémunération brute attractive et gestion solidaire,
- pensé comme une expérimentation évaluée et appelée à essaimer.



2 ANS APRES ... LES RESULTATS DE L'ETUDE SCIENTIFIQUE SUR LA MICRO-EPARGNE ACCOMPAGNEE

Lors du lancement de la micro-épargne en janvier 2018, le Crédit Municipal s'était engagé à mesurer l'efficacité de ce nouvel outil d'autonomisation des publics en situation de fragilité financière avec l'appui de Pascal Glémain, Universitaire et Chercheur. Aujourd'hui, **Pascal Glémain (Ph.D) Gestionnaire et Socio-économiste et Jean-Yves Dartiguenave (Ph. D), Sociologue** nous livrent les **conclusions de leur rapport** de recherche en partenariat avec la **Banque des Territoires-CdC** (Pays de Loire). Leur recherche est basée sur des entretiens avec les Centres Communaux d'Action Sociale du Grand Ouest et du Centre de la France ainsi que des épargnants de la micro-épargne accompagnée.



PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ETUDE

Tout d'abord, il convient de garder en tête qu'en 2018, 1 français sur 5 n'est pas parvenu à épargner. C'est dans ce contexte particulier que s'inscrit la micro-épargne accompagnée.

- **Une aversion pour les banques de la part du public cible**

90% des interviewés affichent une réelle aversion pour les banques en général. « **Un monde profondément étranger voire hostile** », tant les banques ne leur apparaissent pas faites pour eux. Le lien établi avec le travailleur social permet de renouer les fils et le Crédit Municipal de Nantes échappe à cette opposition pour apparaître comme un établissement différent des banques classiques. Sa discrétion, sa souplesse et ses liens avec le CCAS en font plutôt un allié qu'un adversaire dont il faut se méfier. Ce micro livret participe à la **dynamique de réconciliation avec les banques**.



- **Des liens forts avec le micro-crédit**

Le dispositif de micro-épargne constitue, avec notamment le micro-crédit, un des outils qui œuvre en faveur d'un **accès généralisé à des droits sociaux** qui compensent des différences de situation citoyenne. Ces dispositifs apparaissent comme deux manières réversibles **de stabiliser le budget** en amenant les usagers à définir des priorités et à anticiper et échelonner leurs dépenses dans le temps.

**1 livret de micro- épargne
pour
6 microcrédits**

- **L'importance de l'accompagnement des travailleurs sociaux**



Les bénéficiaires reconnaissent l'importance de **l'accompagnement effectué par les travailleurs sociaux** du CCAS sans lesquels, ils n'auraient pas franchi le pas de l'ouverture d'un livret de micro-épargne. L'enjeu c'est la lutte contre l'exclusion financière grâce à l'accompagnement des personnes.

QUEL PUBLIC ?

Epargnants du Livret de Microépargne Solidaire



POUR QUOI FAIRE ?

La micro-épargne apparaît davantage comme une « **aide facultative** » grâce à la bonification.



Les objets d'affectation de la micro-épargne sont les suivants (par ordre croissant) : **réalisation d'un projet, épargne de précaution, épargne plaisir**. Mais compte tenu de l'équilibre fragile de leur situation et de la modicité de leurs ressources, les épargnants cherchent, avant tout, à se constituer **une épargne de précaution afin de parer à l'imprévu**.

- **La micro-épargne, une liberté retrouvée**



La micro-épargne apparaît in fine comme un outil de régulation du désir dans la mesure où elle permet de **renoncer à une satisfaction immédiate pour une satisfaction plus grande dans le futur**. Sans doute la bonification accessible après plusieurs mois ou années d'épargne, selon les cas, constitue-t-elle un motif qui détermine bien souvent la motivation à recourir à la micro-épargne. **Elle se présente moins comme un dû, que comme une récompense à un effort consenti.**

Par ailleurs, pour les travailleurs sociaux, le livret de micro-épargne constitue une innovation financière solidaire qui, au moyen d'une inclusion financière et de l'indépendance sociale qu'elle produit, **renforce la citoyenneté sociale des épargnants de micro-épargne**.

Pour les épargnants, **la micro-épargne apparaît le plus souvent comme une « liberté retrouvée »** et non comme un dispositif d'éducation à la responsabilité de gestion de son argent.



¹ Ces 2 pages sont basées sur des extraits du Rapport de Recherche de P. Glémain & JY Dartiguenave : *La Micro-épargne solidaire : un nouvel outil d'inclusion financière et/ou d'indépendance sociale ?*

LA MICRO-EPARGNE ACCOMPAGNEE A NANTES



- **Au sein du CCAS de Nantes**

Ce nouveau service répond aux besoins des Nantais en situation de vulnérabilité financière et sociale, qui seront accompagnés dans leur démarche. La Ville de Nantes prévoit, en outre, de participer à leur effort d'épargne avec une nouvelle aide spécifique permettant de réaliser leurs projets. Premier CCAS à s'être engagé dans la démarche en janvier 2018, la mobilisation est forte avec un abondement fixé à 25% des montants épargnés, plafonné à 250€.

Quel parcours pour les Nantais intéressés ?

- 1 - Contacter le CCAS de Nantes : par e-démarche Solidarité, téléphone ou en s'y présentant physiquement
- 2 - Un rendez-vous sera proposé avec un conseiller solidaire pour étude des droits, du budget et du projet d'épargne.
- 3 - Le CCAS accompagne la personne dans l'ouverture du livret de micro-épargne et l'accompagne tout au long de son parcours.

Un exemple de parcours : un père de famille, n'ayant pas la garde des enfants, souhaite partir en vacances avec eux. Il fournit un devis chiffrant son projet de location à 625€. Il s'engage à épargner 75 % de la somme soit 500 € sur un nombre de mois déterminé avec son conseiller solidaire du CCAS. Il bénéficie d'un accompagnement socio-budgétaire par ce conseiller tout au long de son parcours d'épargne et à son terme, le CCAS lui verse 125€.

Contacts / renseignements

Centre Communal d'Action Sociale - 1 bis place Saint-Similien - 44 000 Nantes - Tél. 02 40 99 27 00 ou 24h/24, sur la plateforme e-démarches <https://www.nantes.fr/ccas>

- **Cette démarche est aussi une innovation au niveau européen**

En 2011, l'Union Européenne décide d'engager des expérimentations de micro-épargne, dans trois pays européens : la Hongrie, La Belgique et la France. Ce projet intitulé : « *Social Innovation and mutual learning on Micro-Savings* » (**S.I.MS**) vise à « *promouvoir l'épargne auprès des publics à faibles ressources, au travers de programmes.* »

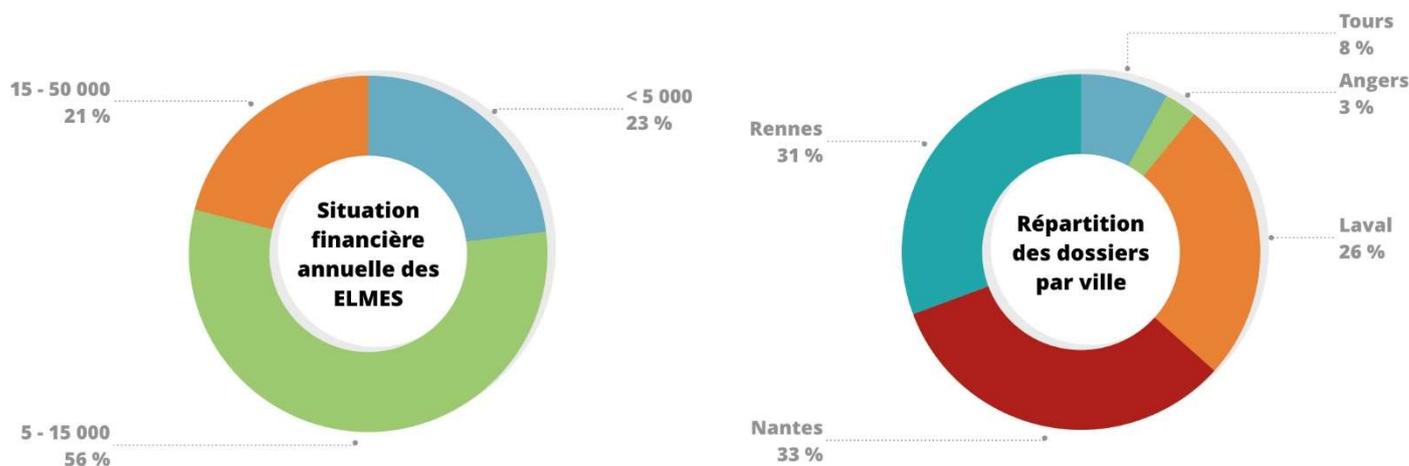
A notre connaissance, cette expérimentation de l'ouest de la France est la 1^{ère} suivie d'une mise en place concrète de la micro-épargne sur un territoire aussi large et en intégrant toutes les parties prenantes.

La vocation est, bien entendu, d'être **duplicable**, par d'autres structures d'accompagnement et établissements financiers sur d'autres territoires.

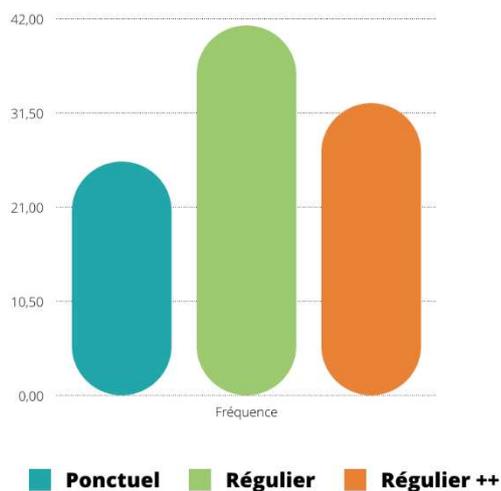
iCapital 2019 | NANTES
**EUROPEAN CAPITAL
OF INNOVATION**



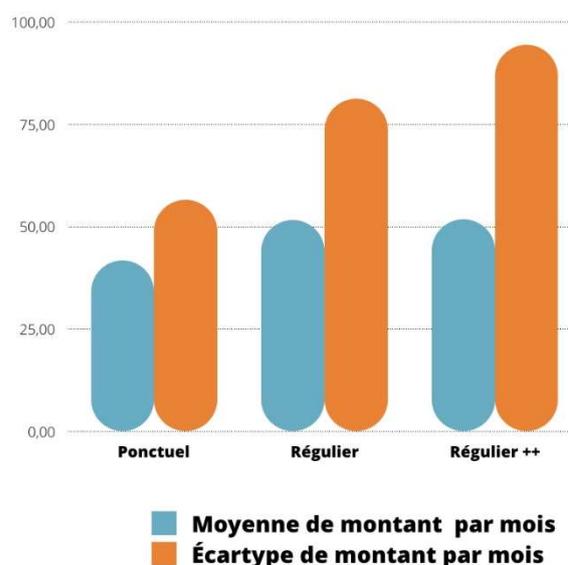
2 ANS APRES ... LA MICRO-EPARGNE ACCOMPAGNEE EN CHIFFRES



Une bonne régularité dans l'épargne, en moyenne de 50€ avec de fortes variations



Les 2/3 des livrets sont actifs
 Ponctuel = une fois tous les 2 mois ou moins
 Régulier entre 1 et 2 fois sur 2 mois
 Régulier ++ = plus d'1 fois par mois



En 2018, 1 Français sur 5 n'a pas réussi à épargner.

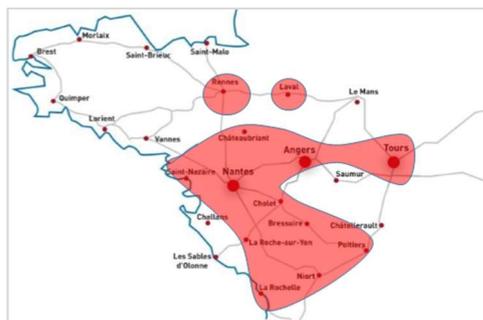
Les **2/3 des détenteurs d'un livret de micro-épargne ont réussi à épargner 50€ par mois** en moyenne alors que 79% ont un revenu inférieur à 15 000€ par an.

LE CREDIT MUNICIPAL DE NANTES AU CŒUR DE LA MICROFINANCE

LE CREDIT MUNICIPAL DE NANTES, NAISSANCE D'UNE BANQUE SOLIDAIRE QUI AGIT SUR SON TERRITOIRE

Héritier direct du **Mont de Piété italien**, le Crédit Municipal naît, à Nantes, en **1813**. Animé, dès cette époque, d'une mission sociale, sa vocation est claire : aider les personnes en difficulté financière. En 1955, le Crédit Municipal devient Etablissement Public d'Aide Sociale, doté de la personnalité morale et d'une autonomie financière. **Etablissement de crédit** depuis 1984, le Crédit Municipal se situe aujourd'hui dans **l'Economie Sociale et Solidaire**.

Le Crédit Municipal de Nantes propose le service de prêt sur gage dans ses agences de Nantes, Tours, Angers et Rennes. Son territoire d'influence, notamment pour le microcrédit social accompagné s'étend sur les **Pays de la Loire, la Bretagne, la Région Centre et le nord de la Nouvelle-Aquitaine**.



LE CREDIT MUNICIPAL DE NANTES AU CŒUR DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Depuis la fin des années 1990, le Crédit Municipal de Nantes propose, à la fois aux particuliers et aux personnes morales, des **produits d'épargne solidaire**. Le **Livret d'Epargne Solidaire** et le **Compte d'Epargne Solidaire** avec option de partage pour les particuliers et obligatoire pour les personnes morales à des associations sont labellisés Finansol. Le don de ces intérêts contribue au **financement de projets associatifs, des microcrédits ou des emplois dans le Grand Ouest**.

ACTEUR MAJEUR DU MICRO-CREDIT

Depuis 2000, les **microcrédits personnels** permettent de répondre aux besoins des personnes en situation de stabilité financière. Le Crédit Municipal de Nantes a financé, à ce jour :

- **+ de 6 200** : Nombre de microcrédits personnels délivrés
- **+ de 13 000 000 €** : Montant total des microcrédits personnels délivrés
- **2 470€** : Montant du microcrédit moyen en 2019

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Crédit Municipal de Nantes a rejoint l'expérimentation de la Caisse des Dépôts et des Consignations sur les microcrédits « stabilité » (Fonds de cohésion sociale).

NAISSANCE DE LA MICRO-EPARGNE ACCOMPAGNEE AU CREDIT MUNICIPAL DE NANTES

Sur la base de ces évaluations régulières avec ses partenaires en microcrédit, le Crédit Municipal de Nantes a jugé qu'un outil manquait à la palette de services proposés à ses clients. Afin de répondre au mieux aux besoins des populations fragiles, nous nous sommes appuyés sur notre **expertise dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire** pour imaginer développer en France la **micro-épargne accompagnée, en partenariat avec** une structure d'accompagnement social à l'image de ce qui a été fait pour le micro-crédit social. Aussi, c'est avec une réelle **volonté d'essaimage**, que le Crédit Municipal de Nantes lance cette **innovation**.

POUR ALLER PLUS LOIN ...

UN DISPOSITIF EXPERIMENTAL DESTINE A ESSAIMER

La prochaine étape est une invitation à ajouter cette solution dans la panoplie des outils pour plus d'inclusion financière et sociale via une appropriation des autres acteurs financiers ou non financiers tels que le Crédit Municipal de Bordeaux, la CAF ou encore Crésus.

L'INCLUSION BANCAIRE, DEFINITION

La Banque de France définit l'inclusion bancaire de la façon suivante : « *L'inclusion bancaire permet à une personne physique d'accéder durablement à des produits et services bancaires adaptés à ses besoins de les utiliser. Même si, aujourd'hui, l'accès aux services bancaires est largement assuré [...] il doit l'être aussi, dans des conditions appropriées, pour les clients en situation de fragilité financière.* »

Quelques chiffres² :

- **2.4 millions** de clients en situation de fragilité financière recensés
- Environ **500 000 personnes** n'ont pas accès au système financier.

L'EPARGNE SOLIDAIRE, DEFINITION

L'épargne solidaire consiste à investir son épargne dans des activités à **utilité sociale ou environnementale relevant de l'économie sociale et solidaire** tels que l'insertion, l'accompagnement social, l'accès au logement, les microcrédits aux particuliers ou aux TPE, le financement de certaines PME, l'environnement, le commerce équitable, le développement durable, l'entrepreneuriat dans les pays en développement...

L'EPARGNE AVEC OPTION DE PARTAGE, DEFINITION

On parle d'épargne avec option de partage lorsque tout ou partie du revenu ou de la performance d'un produit d'épargne est versé sous forme de dons à des **organismes exerçant une activité solidaire**.

LA MICRO-EPARGNE, DEFINITION

On peut définir la micro-épargne comme **une réserve d'argent constituée de petites sommes** qui n'ont pas été consommées, ni par les dépenses contraintes, ni par les dépenses quotidiennes. Elles auraient été invisibles si elles n'étaient pas mises de côté. Grâce à **ces micro-économies se constitue la micro-épargne**. C'est une manière de **sensibiliser** les ménages à faibles revenus à l'épargne pour lutter, notamment, contre le surendettement.

MICRO-EPARGNE ET MICROCREDIT, QUELLE ARTICULATION ?

Microcrédit et micro-épargne sont deux facettes de la microfinance. Ils peuvent contribuer, séparément ou associés, à la prévention des difficultés budgétaires et éventuellement sociales. Dans cette logique, un bénéficiaire d'un microcrédit est éligible à ce nouveau dispositif.

² Chiffres issus du Rapport annuel de l'Observatoire 2016 de la Banque de France

Micro-épargne, une innovation utile ?

Programme du 20 décembre 2019

- ❖ **10h/10h15 : Café d'accueil**
- ❖ **10h15 : Discours d'ouverture**
 - Discours de Johanna ROLLAND, Maire de Nantes (ou son représentant) et Présidente du Crédit Municipal de Nantes
 - Discours de Jean-François PILET, Directeur Général du Crédit Municipal de Nantes,
- ❖ **10h35 Tables Rondes**
 - **Intervention des scientifiques** : Pascal GLEMAIN (Ph.D) Gestionnaire et Socio-Economiste et Jean-Yves DARTIGUENAVE (Ph.D) Sociologue, Université de Rennes 2
 - **Témoignages des CCAS** : Abbassia HAKEM, Vice-Présidente du CCAS de Nantes & Marie-Laurence EGLIZEAUD, Conseillère Municipale déléguée à l'Insertion, Ville de Rennes
 - **Regard des Institutionnels** : Philippe JUSSERAND, Directeur Régional de la Banque des Territoires/Caisse des dépôts & Claudine HURMAN, Directrice Régionale adjointe Banque de France
 - **Les futurs partenaires intéressés** : Carine VALENTIN, Responsable Pôle Famille de la CAF, Jean-Louis KIEHL, Président de Crésus France & Christophe LEURET, Directeur Général du Crédit Municipal de Bordeaux
 - **Questions/Réponses**
- ❖ **12h15 : Discours de clôture**
 - Discours de Pascal BOLO, 1er adjoint à la Ville de Nantes et Vice-Président du Crédit Municipal de Nantes
- ❖ **12h30 : Cocktail déjeunatoire**

La micro-épargne solidaire : un nouvel outil d'inclusion financière et/ou d'indépendance sociale ?

Par : Pascal Glémain, Jean-Yves Dartiguenave, Université Rennes 2 (LiRIS EA7481).

Le récent rapport piloté par ATD Quart Monde, associant des personnes directement concernées par l'exclusion, nous permet selon Birchem (2019)³ de mieux l'appréhender. Elle écrit : « Le rapport final, présenté le 17 octobre, parvient à une définition plus concrète et plus intime de la pauvreté, qui dépasse de loin la seule notion de restrictions matérielles. *« On sait que le manque d'argent est central dans la représentation que l'on a de la pauvreté, car c'est souvent un fait générateur, explique Pascale Novelli, statisticienne au Secours catholique et chercheuse. Mais avec ce travail, on s'est aperçu que, dans la vie des gens, la pauvreté comporte beaucoup d'autres dimensions, ce qui explique que si on agit sur une seule on n'arrive pas à agir vraiment sur les facteurs d'exclusion »*. Ce constat rejoint le nôtre lorsque nous nous intéressons à la **vulnérabilité sociale** dans le cadre des dispositifs de microcrédit social ou, ici, de micro-épargne solidaire.

En effet, il est tout autant question de précarité des personnes et de leur famille que de fragilité des supports de proximité (systèmes sociaux), auxquels ils ont ou peuvent avoir affaire. **En ce qui concerne ce travail de recherche-action partenarial** que nous avons conduit avec : le Crédit Municipal (Nantes-Angers-Tours-Rennes), les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) du Grand Ouest (Angers, La Roche-sur-Yon, Laval, Nantes, Rennes, Saint-Herblain, Tours), et le soutien de la Banque des Territoires des Pays de la Loire / Caisse des Dépôts ; **nous avons non seulement interrogé la condition « d'exclusion financière » (exclusion bancaire et exclusion monétaire) mais également, celle de « citoyenneté sociale », c'est-à-dire : « le fait de disposer d'un minimum de ressources et de droits indispensables pour s'assurer une certaine indépendance sociale »**. En cela, l'approche micro-financière solidaire que nous adoptons contextualise socialement les pratiques bancaires solidaires (*social banking*) support à la fois des dispositifs de microcrédit social et aussi, désormais, de micro-épargne solidaire.

La micro-épargne solidaire : inclusion financière et indépendance sociale.

Le contexte socio-économique et de solidarité intergénérationnelle a profondément changé depuis l'entrée en « **quarante piteuses** » pour reprendre l'expression de l'économiste Christian Stoffäes. En effet, **de la seconde guerre mondiale jusqu'au début des années 1970**, les ménages pouvaient épargner pendant leur vie active afin non seulement d'assurer leur niveau de vie lors de la retraite mais aussi, en **laissant un héritage à leur descendance**. Depuis lors, les choses sont plus compliquées. En effet, la conjonction à la fois de rentrée plus tardive sur le marché du travail, de périodes de privation d'emploi plus ou moins longues, d'une montée des charges de fonctionnement des économies domestiques, la période d'épargne se réduit dans le temps avec, pour conséquence, une période de désépargne à venir plus contrainte et donc **une demande d'assistance** là où nous disposions avant d'un héritage transmissible. Il ne faut pas oublier qu'**en 2018, un français sur cinq était en incapacité d'épargner**.

L'acte d'épargne devient, de plus en plus, un acte d'effort à la fois économique et social qui interroge sur les capacités des personnes et des familles à pouvoir l'entreprendre. Pour autant, il est aussi **un outil financier** (bancaire et monétaire) **pour « s'assurer une certaine indépendance sociale » en renforçant la « citoyenneté sociale » de celui ou de celle qui l'anime**. Dans ce cadre, il ne peut être le résultat que d'une co-construction entre des établissements bancaires qui offrent des pratiques et des outils bancaires « solidaires » (de consolidation, de renforcement, et non de charité!), et, des institutions sociales qui accompagnent socialement sur des enjeux économiques.

3 Birchem N., « Ce qu'être pauvre veut vraiment dire », *La Croix*, édition en ligne du 16 octobre 2019.

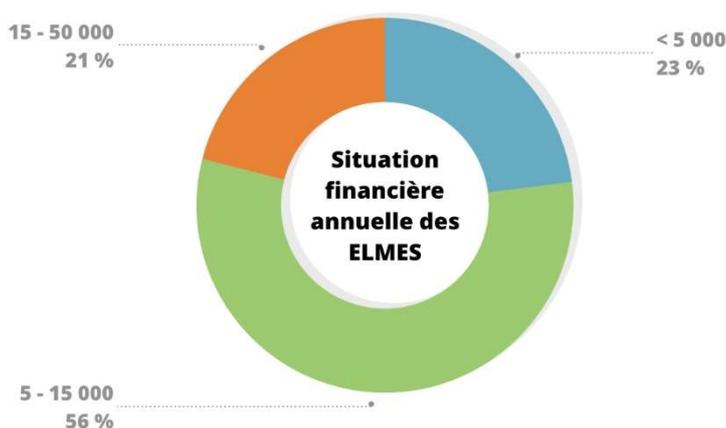
Dans le cadre de la phase exploratoire de recherche avec les CCAS, l'analyse des discours que nous avons conduite nous amène à conclure qu'un **Livret de Micro-Epargne Solidaire (LMES) doit permettre : d'être, d'avoir, de pouvoir, de faire, et, de vouloir**, donc de gagner en indépendance sociale par l'inclusion financière !

L'inclusion financière du point de vue des travailleurs sociaux.

Selon la vision historique, l'action sociale, *via* les professions sociales, a relayé dès l'origine une visée économique, politique et morale attachée à l'épargne à travers un souci pédagogique d'éduquer le peuple. Face à la menace que représentait la « question sociale » pour la société, il s'agissait alors de contenir les velléités de sédition du peuple en lui inculquant, notamment, les vertus de l'épargne, qui devaient permettre à la « classe ouvrière » d'anticiper l'avenir par la prévoyance, de se conformer à une organisation de la société consacrant la liberté individuelle, et, d'épouser l'ordre moral prôné par la « classe dominante » de l'époque.

Sans doute cette visée pédagogique attachée à la micro-épargne, ainsi que les références normatives qui lui sont sous-jacentes, ne sont-elles pas étrangères à la perplexité que certains travailleurs sociaux ont manifesté à l'égard de ce dispositif. Pour celle s et ceux-là, le rapport à l'épargne dépend, en effet, non d'un choix abstrait, mais des conditions de vie et plus particulièrement, des ressources, de ce que nous appelons nous le « *reste pour vivre* », qui laissent ou non une latitude de choix et de décision aux personnes d'épargner ou pas. Les personnes bénéficiant de « minimas sociaux » paraissent souvent trop « engluées » dans une situation de précarité pour pouvoir accéder à l'épargne. Autrement dit, **le dispositif de micro-épargne est alors moins considéré comme un instrument d'éducation, que : comme un moyen de lutter contre l'exclusion sociale de citoyens, notamment contre l'exclusion financière (monétaire et bancaire) de ceux-ci.**

Cette vision s'appuie sur le constat selon lequel une frange défavorisée de la population tend à être exclue du système classique – de manière plus ou moins chronique - du crédit et de l'épargne. Cette exclusion, par les effets pratiques qu'elle entraîne, accroît les risques d'un renforcement de la précarisation des conditions d'existence. Il en résulte une spirale infernale de la précarité qui fragilise des situations déjà incertaines, voire qui exposent ceux qui la subissent à un enfermement sans issue.

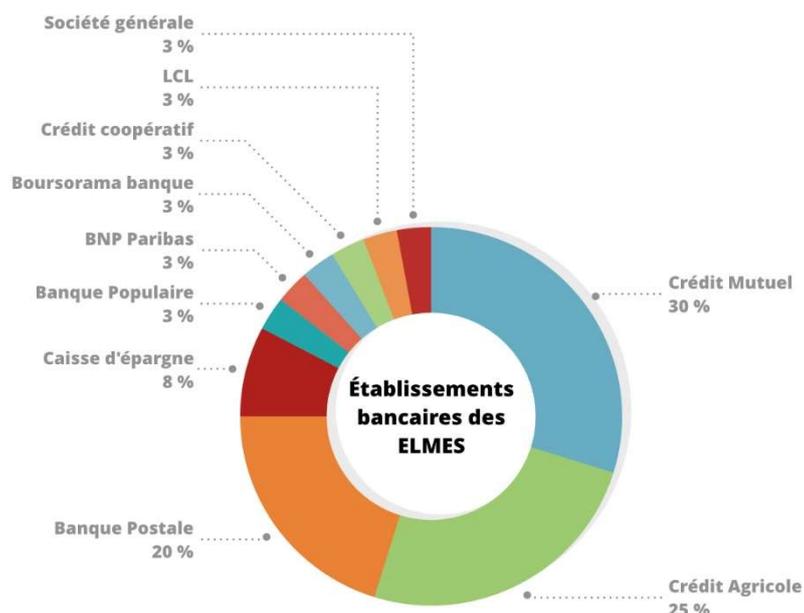


L'inclusion financière s'inscrit dès lors dans une politique de prévention des risques d'endettement ou, plus largement, dans une politique d'accès aux droits sociaux et de réduction des inégalités sociales. Dans cette perspective, **le dispositif de micro-épargne constitue, avec son pendant le micro-crédit, un des outils qui oeuvre en faveur d'un accès généralisé à des droits sociaux qui compensent des différences de situation citoyenne qui disqualifie socialement.**

Il est à noter que cette représentation de l'inclusion et de l'accompagnement rejoint la conception solidariste qui suppose de prendre en compte, non pas l'individu pris isolément, mais bien la personne dans tout son ancrage social, c'est-à-dire son appartenance à un milieu social singulier et son inscription dans la réciprocité d'échanges, non moins singuliers. De la même façon, l'accompagnement, dans sa version solidariste, ne se réduit pas à un ensemble d'opportunités dont l'utilisateur est libre de se saisir ou non, comme s'il se trouvait sur un « marché » où la maîtrise de l'information se révèle déterminante.

Pratiques bancaires solidaires et Epargnants du Livret de Micro-Epargne Solidaire (ELMES).

A l'issue de nos travaux, nous constatons que, du côté des épargnants du livret de micro-épargne solidaire, le dispositif n'apparaît pas comme une simple extension de « droits sociaux », ni comme l'accès à un « droit commun », mais également comme une aide « facultative » dispensée par le CCAS que l'on a eu l'occasion de solliciter auparavant. Elle est aussi un moyen de consolidation voir de la restauration de la relation bancaire par les pratiques solidaires (*social banking*) qu'elle porte. Il s'agit aussi, en effet, d'offrir des produits et services bancaires « solidaires » à ceux qui sont en quête d'une nouvelle indépendance sociale à la source de leur citoyenneté sociale.



Liberté retrouvée et effort reconnu !

La micro-épargne apparaît le plus souvent, aux yeux des épargnants du livret de micro-épargne solidaire, comme une « liberté retrouvée » et non comme un dispositif d'éducation à la responsabilité de gestion de son argent. Il est significatif, à cet égard, que **la bonification se présente moins comme un dû**, dans le cadre d'un contrat social supposant le partage de responsabilités (celle de l'épargnant et celle de l'établissement garant de l'épargne et de sa bonification) **que comme une récompense à l'effort consenti**, c'est-à-dire à l'exigence de restriction que l'on s'est imposé à soi-même.

Même si les interrogations relatives à la gestion de l'argent appellent, chez quelques bénéficiaires, une déclaration immédiate d'incompétence ; il ne faudrait pas pour autant conclure à une demande d'éducation budgétaire, quand bien même ils peuvent s'y prêter parfois. Il s'agit, plus sûrement, d'une manière de neutraliser des injonctions normatives, c'est-à-dire les éventuels reproches que l'on pourrait leur adresser ou les responsabilités qu'on pourrait leur incomber quant à leurs capacités à gérer de l'argent. C'est l'occasion, du même coup, pour les professionnels qui les accompagnent de participer à la consolidation de leurs compétences financières. Il s'agit de travailler sur les techniques de gestion budgétaire, mais aussi sur « la confiance en soi » pour agir librement, laissant augurer une meilleure anticipation et maîtrise du budget au service de leur économie domestique (familiale).

Par conséquent, c'est moins le désir d'apprendre à gérer son argent qui motive l'acceptation par les Epargnants du LMES d'un accompagnement, que leur souhait d'échapper à tout prix au cycle infernal de l'endettement et de la dépendance à l'égard des institutions, en particulier des institutions du « contrôle social », travail social compris.

Le dispositif de micro-épargne apparaît comme un moyen de garantir ce que l'on ne parvient pas ou difficilement à s'imposer, c'est-à-dire : la restriction « volontaire » de ses dépenses ou de ses envies en faveur d'un « à venir ».

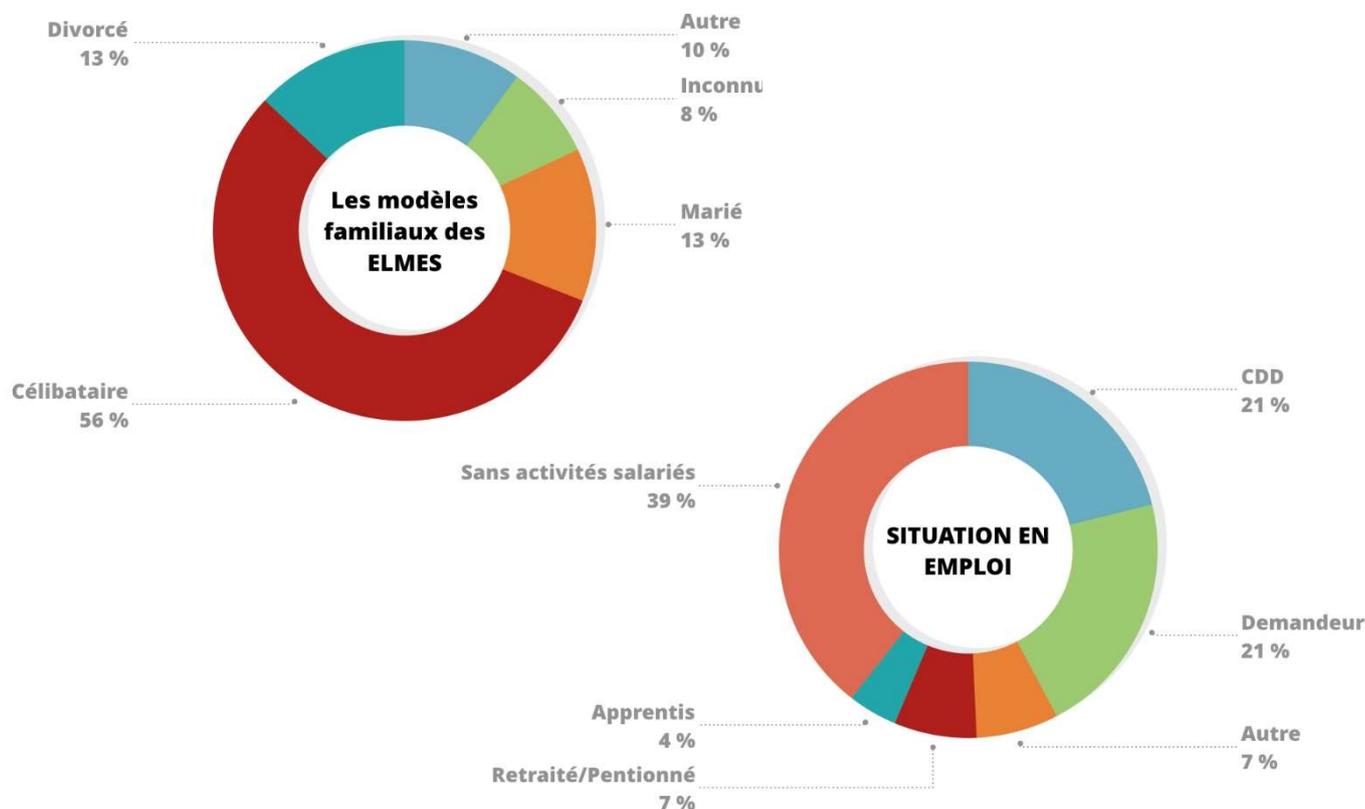
Qui sont les Epargnants du Livret de Micro-Epargne Solidaire (ELMES) ?

Développer des pratiques bancaires solidaires suppose de connaître le profil des épargnants du livret de micro-épargne solidaire qui en seront les bénéficiaires. Pour ce faire, dans le cadre de notre évaluation participative, nous sommes appuyés non pas sur un échantillon témoin mais, sur un premier « *groupe réel* » d'ELMES ayant ouvert un livret dans le cadre du dispositif partenarial entre le Crédit Municipal et les sept CCAS concernés. Tous n'ont pas encore ouvert le dispositif de micro-épargne mais, 5 d'entre-eux l'ont fait.

Nous parlons bien de « groupe réel » dans le cadre de l'expérimentation. En effet, pour paraphraser Anzieu et Martin (1973)⁴, nous disposons d'un « *laboratoire installé sur le terrain* » dans les conditions habituelles de travail des travailleurs sociaux et d'accompagnement social pour les ELMES. Nous avons saisi les données disponibles dans les dossiers de micro-épargne et soumis au traitement statistique de 66 % des livrets ouverts depuis le début de l'expérimentation. Les 34 % de dossiers non considérés sont ceux qui ont été contractés en juin et septembre 2019.

Nous sommes parvenus au profil suivant des premiers Epargnants du Livret de Micro-épargne Solidaire (ELMES) :

L'ELMES est plutôt une femme (74%) vivant seule sans enfant (74%). Elle est incluse en tant que citoyenne par la détention d'une carte nationale d'identité (54%) ou bien d'un Titre de Séjour (36%). Agée de 33 à 47 ans (50%), elle est en situation d'emploi sous CDI ou CDD (43%) ou bien sans activité (43%). Son revenu mensuel moyen est de 935 EUR, et compris dans une fourchette de 590 à 1170 EUR. Elle n'est pas exclue bancaire car, soit ses comptes sont hébergés dans un établissement bancaire coopératif (65%) ou à la Banque Postale (21%). Bien qu'elle n'ait pas privilégié d'affectation pour sa micro-épargne (41%), elle privilégie plutôt l'épargne de précaution (28%) que l'épargne pour projet (21%) ou de loisirs (8%).



4 Anzieu D., Martin J-Y., 1973, *La dynamique des groupes restreints*. Paris, PUF. Ici. p.88



CRÉDIT MUNICIPAL

NANTES TOURS ANGERS RENNES

RESPONSABLE & SOLIDAIRE

**Micro-épargne,
une innovation
utile !**



www.creditmunicipal-nantes.fr

Contacts

Jean-François PILET

Directeur Général

Tél : 02 40 99 21 02

jf.pilet@creditmunicipal-nantes.fr

Sébastien ROYER

Responsable Economie Sociale et Solidaire

Tél : 02 40 99 21 15

Sébastien.royer@creditmunicipal-nantes.fr